

# Politique régionale de gestion des risques: prévention et solidarité

Colloque CEMAGREF – AFPCN

10 octobre 2007

# Rhône-Alpes : une région particulièrement sensible aux risques

- ▶ + de 90% des communes exposées à – au moins – un type de risque naturel majeur ;
- ▶ risques technologiques très présents ;
- ▶ développement économique se traduisant d'une part en une pression sur les ressources et d'autre part en une augmentation des enjeux exposés

# La gestion des risques par la Région

- ▶ Une approche sectorielle ancienne et des interventions post-catastrophe récurrentes

Politiques thématiques dans le domaine de l'eau (inondations), déchets (pollution des sols), restauration des terrains de montagne ...

- ▶ Une volonté de mise en cohérence, indispensable pour la mise en place d'une « écorégion » ( AP de février 2005)

« mettre en place une véritable politique de gestion des risques alliant prévention et solidarité » ...

# Adoption en novembre 2006 de la politique régionale de gestion des risques, reposant sur les principes suivants:

- ▶ intervenir en complémentarité et en cohérence
- ▶ intégrer la gestion des risques dans le devenir des territoires et dans les prises de décision en :
  - développant une véritable culture du risque ;
  - prenant en compte le risque dans l'aménagement du territoire ;
  - faisant de Rhône-Alpes un pôle d'excellence régional en matière de prévention des risques;
- ▶ intervenir post-catastrophe dans un principe de solidarité ...car le risque zéro n'existe pas

# Deux grands thèmes

- ▶ Les risques majeurs naturels et technologiques
- ▶ Les atteintes portées à l'environnement par l'activité humaine ou « prévention des risques chroniques »

# Axe 1:

## Favoriser le développement d'une véritable culture du risque en soutenant ou engageant :

- ▶ Des actions de niveau régional en matière de:
  - sensibilisation et éducation des publics;
  - mutualisation et diffusion des connaissances;
  - formation des décideurs, prescripteurs et intervenants en matière de gestion du risque.
- ▶ Des actions ponctuelles à caractère innovant

## Axe 2: Prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire

- ▶ en se dotant d'outils méthodologiques et de connaissance
- ▶ en gérant l'existant (situation à risques)
  - par le soutien aux actions de réduction de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité
  - par l'intervention régionale dans la gestion de dossier d'envergure exceptionnelle (Volet inondation du Plan Rhône, Gestion du Site des Ruines de Séchilienne)
- ▶ en développant le retour d'expérience

# Axe 3 : faire de Rhône-Alpes un pôle d'excellence en matière de prévention des risques

- ▶ en développant la prise en compte du risque dans la formation professionnelle ;
- ▶ en favorisant l'innovation et de l'expérimentation ;
- ▶ en développant la coopération interrégionale, la mise en réseau d'acteurs de la gestion du risque, la diffusion des expériences... L'action de la Région vise également à favoriser la reconnaissance du savoir-faire et des expériences rhonalpines hors du territoire régional.

# Intervenir post-catastrophe, en solidarité

# Principes d'intervention

- ▶ montant d'enveloppe attribuée en solidarité par décision d'aide exceptionnelle en Assemblée plénière en fonction de l'événement
- ▶ critères d'intervention, bénéficiaires et modalités financières applicables adoptés dans la délibération cadre